



## **Nomination de Monsieur Jean-Pierre Teyssier comme médiateur pour la « Médiation du Tourisme et du Voyage »**

Lors de la première assemblée générale constitutive de l'association de la Médiation du Tourisme et du Voyage qui a eu lieu ce jour, le SNAV (Les Professionnels du voyage), le CETO (l'association de Tour-Opérateurs) et la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ont annoncé la nomination de Jean-Pierre Teyssier en tant que Médiateur pour la Médiation du Tourisme et du Voyage. Il prendra ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Diplômé de l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA), Jean-Pierre Teyssier a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire en France et à l'étranger. Il a notamment été Président de l'Institut national de l'audiovisuel, puis Conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des Comptes.

En 1999, il a été désigné par l'industrie de la publicité et des médias en France comme haute personnalité indépendante pour présider le Bureau de Vérification de la Publicité, devenue l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qu'il présida jusqu'en 2010. De 2005 à 2009 il a été également Président de l'Alliance européenne pour l'éthique en publicité – AEEP. Aujourd'hui il enseigne à Sciences-Po Paris la régulation professionnelle.

Ces expériences dans le domaine de la régulation professionnelle seront des atouts clés pour ses nouvelles fonctions au sein de la Médiation du Tourisme et du Voyage.

Personnalité indépendante du secteur du voyage et du tourisme, le médiateur pourra être saisi par tout consommateur n'ayant pas trouvé de solution à son litige auprès d'un professionnel. Ainsi que le SNAV, le CETO et la FNAM l'avaient annoncé, et en accord avec les associations de consommateurs, la médiation couvrira les litiges de la saison hiver 2011-2012. Les dossiers seront ainsi recevables en médiation, pour toutes les prestations effectuées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Jean-Pierre Teyssier précise : « Je suis ravi de la confiance que m'accordent le SNAV, le CETO et la FNAM et de la confiance que les professionnels du tourisme et du voyage viennent de témoigner à la médiation. Confier la médiation à une instance indépendante est une preuve de maturité d'un secteur et une garantie pour le consommateur que son litige, s'il n'a pu être réglé directement par le professionnel, trouvera une solution rapide et équitable ».

Pour rappel

Depuis la signature de la Charte de Médiation, le 18 juillet dernier, les trois organisations ont largement consulté et finalisé leur projet. Elles ont participé le 27 septembre dernier au colloque organisé au Ministère de l'Economie et des Finances, par la Commission de Médiation de la Consommation. Elles ont pu à cette occasion réaffirmer leur engagement en faveur d'une médiation sectorielle, opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



Fédération Nationale de l'Aviation Marchande

La F NAM est la principale organisation professionnelle du secteur aérien. Au travers de 8 groupements professionnels, elle représente plus de 370 entreprises et fédère 9 métiers : le transport de passagers et l'aviation d'affaires, le taxi aérien, le transport par hélicoptères, le transport de fret, la maintenance aéronautique, les services aéroportuaires, le travail aérien, les écoles de formation. 80% de la flotte et des activités du secteur sont représentés au sein de la F NAM. [www.fnam.fr](http://www.fnam.fr)



Créée depuis trente ans, l'Association de Tour-Opérateurs (CETO) regroupe aujourd'hui 80 professionnels. L'Association a pour objectif de faire connaître et valoriser le professionnalisme des tour-opérateurs, de développer un capital confiance avec les consommateurs en leur apportant de réelles garanties de services. La Charte du Voyage, lancée par l'Association en septembre 2001 en partenariat avec le secrétariat d'Etat au Tourisme, résume l'engagement de ses membres. L'Association s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site web [www.ceto.to](http://www.ceto.to).



#### **SNAV - les Professionnels du Voyage - Producteurs Distributeurs -**

SNAV rassemble 1391 licences ou immatriculations représentant un total de 3629 points de vente dont le poids économique est évalué à plus de 10 milliards d'euros de volume d'affaires. Sa mission consiste, avant tout, à défendre la profession dans les négociations menées notamment auprès des Pouvoirs Publics (nationaux et européens) et auprès d'autres acteurs concernés, comme les transporteurs aériens, ferroviaires ou maritimes.

Créée en 1945, cette organisation professionnelle est l'unique interlocuteur auprès des pouvoirs publics pour les deux métiers qu'elle représente. Son objectif vise à garantir la stabilité économique et sociale de la branche d'activité Tourisme et Voyages française et en Europe. A ce titre, SNAV travaille en liaison étroite avec les grandes fédérations du tourisme institutionnel et est membre permanent d'ECTAA (Groupement européen des agences de voyages).

SNAV intervient dans des litiges entre professionnels, et dans la défense du consommateur dans le cadre, par exemple, des faillites de compagnies aériennes.

Il assiste également ses adhérents dans les domaines juridiques, sociaux et fiscaux.

#### **Contacts Presse :**

**FNAM :** exPRession - 36, rue du Commerce - 75015 Paris

T : + 33 1 58 01 01 30 - M : [contact@expression-rp.com](mailto:contact@expression-rp.com)

**SNAV – les Professionnels du Voyage :** Barbara Mauny

T : + 33 1 44 01 99 14 - + 33 6 08 43 13 56 - M : [b.mauny@snav.travel](mailto:b.mauny@snav.travel)

**CETO :** CARDAMONE - Odile Cornille - tél. 01 45 80 54 55 - e-mail: [cardamone@wanadoo.fr](mailto:cardamone@wanadoo.fr)